



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 mai 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2011-746

**SOUSSION 2011 SI 122 - REMPLACEMENT DE LA TUILE DE CÉRAMIQUE, SECTION SUD - MAISON DE LA CULTURE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Tapis Suprême, 613, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A6 pour le remplacement de la tuile céramique de la section sud de la maison de la culture pour un montant total révisé de 56 962,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et son offre de prix révisé en date du 18 avril 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90061-004-79092	22 123,74 \$	Équipements de salle - Maison de la culture - Mobilier et revêtement de sol
18-10017-001-79093	27 876,26 \$	Équipements - Salle de diffusion - Maison de la culture - Équipements
04-13493	2 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 462,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-747

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES POUR LE SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de développement seront approuvés par le conseil et seront réalisés dans le secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces projets implique l'ouverture de sept nouvelles rues, le prolongement de six rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** les noms proposés sont conformes aux normes de toponymie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a analysé les noms suggérés pour la nomination de nouvelles rues et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

**1- Nomination de nouvelles rues**

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
<b>Projet résidentiel Le Carré Philippe</b>		
4 585 700	Cadastre du Québec	Rue de la Caraque
4 585 702, 4 585 703	Cadastre du Québec	Rue de la Galère
<b>Projet résidentiel Le Carrefour de l'Aviation</b>		
4 606 729	Cadastre du Québec	Rue des Frères-Vachon
4 606 780	Cadastre du Québec	Rue Lucien-Gendron
4 606 655	Cadastre du Québec	Rue Paul-Laframboise
4 606 798	Cadastre du Québec	Rue Achille-Vanhee

**2- Prolongement des rues existantes**

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
<b>Projet résidentiel L'Escarpement de Limbour</b>		
4 708 920	Cadastre du Québec	Avenue du Bic
<b>Projet résidentiel Le Carré Philippe</b>		
4 585 701	Cadastre du Québec	Rue de la Frégate
<b>Projet résidentiel Domaine des Cèdres</b>		
4 686 922	Cadastre du Québec	Rue de Gallichan
<b>Projet résidentiel Domaine de la Baie</b>		
4 748 578	Cadastre du Québec	Rue Jeannine-Grégoire-Ross
<b>Projet résidentiel Le Carrefour de l'Aviation</b>		
4 606 707 et 4 606 805	Cadastre du Québec	Boulevard Saint-René Est
<b>Projet résidentiel L'Érablière</b>		
4 713 201	Cadastre du Québec	Rue de la Tire

Adoptée

CE-2011-748

**SOUSSION 2011 SP 055 - RÉFECTION DES TOITURES A, B1, B2, B3 ET C – PLACE-DES-PIONNIERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la réfection des toitures A, B1, B2, B3 et C à la Place-des-Pionniers pour un montant total de 127 035 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11002-003-79094	121 459,62 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toitures - Place-des-Pionniers - Bassins D et E
04-13493	5 575,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-749**

**SOUSSION 2011 SP 101 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme ChemTECH Environnement inc., 16A, rue Principale, C.P. 130, Coteau-du-Lac, Québec, J0P 1B0 pour le transport et la disposition de résidus domestiques dangereux, sur la base des prix unitaires apparaissant à sa soumission, pour un montant total annuel approximatif de 100 101,92 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée de 3 ans avec possibilité de prolongement pour deux périodes additionnelles d'un an. Le contrat ne pourra débuter avant le 12 mai 2011 ou à la date d'adjudication. Les prix unitaires seront révisés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2012, 2013, 2014 et, s'il y a lieu, 2015 et 2016 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-449-79091	59 817,87 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Autres collectes
04-13493	2 745,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-750**

**RENOUVELLEMENT DE BAIL - QUAI DES ARTISTES - CROISIÈRES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 105 835 et 1 105 836 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connus et désignés comme étant le Quai des artistes, pour lequel un bail accordait un droit d'amarrage et de débarcadère à la firme Croisières de l'Outaouais inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail précédent vient à échéance le 30 avril 2011 et que la Ville de Gatineau prévoit débuter cette année un processus d'appel d'offres pour la location du Quai des artistes, incluant la mise à niveau et la gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais administratifs pour réaliser l'appel d'offres ne permettront pas de louer le Quai des artistes pour le début de la période estivale 2011 et afin d'éviter une interruption des activités et de l'attrait touristique au Quai des artistes, il est opportun pour la Ville de Gatineau de consentir à une location de six mois, sans possibilité de renouvellement, au locataire précédent, soit la firme Croisières de l'Outaouais inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature d'un bail avec la firme Croisières de l'Outaouais inc., d'une durée maximale de six mois prenant effet à l'acceptation de la présente résolution et se terminant le 31 octobre 2011, au loyer forfaitaire de 13 830 \$, plus les taxes applicables, pour les droits d'amarrage et de débarcadère ainsi qu'un droit d'accès non-exclusif au quai situé sur les lots 1 105 835 et 1 105 836 au cadastre du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la signature d'un bail entre la Ville de Gatineau et la firme Croisières Outaouais inc., selon les conditions du bail et ses annexes jointes aux présentes pour un terme maximal de six mois, prenant effet à l'acceptation de la présente résolution, accordant les droits d'amarrage et de débarcadère au quai situé sur le lot 1 105 836 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour un loyer forfaitaire de 13 830 \$, plus les taxes applicables;
- accorde un droit d'accès non-exclusif à la firme Croisières de l'Outaouais inc. sur les lots 1 105 835 et 1 105 836 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à des fins de débarcadère au quai situé sur les lots;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à mandater le Service des affaires juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant l'avis de résiliation, advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

**CE-2011-751**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-15 AU MONTANT DE 86 312,04 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 AVRIL 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-15 au montant de 86 312,04 \$ pour la période du 9 au 15 avril 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-752**

**FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DU GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU - 19 AU 22 MAI 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités du Grand Prix Cycliste Gatineau, du jeudi 19 mai au dimanche 22 mai 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les modifications temporaires à la réglementation de la circulation dans le cadre du Grand Prix Cycliste, selon le plan de circulation et les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre du Grand Prix cycliste est évaluée à 15 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-124	2 000 \$	Transport - Équipement et ameublement - Temps supplémentaire - Réguliers - Cols bleus
02-71529-121	13 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-753

**FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA SOIRÉE SPECTACLE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE L'OUTAOUAIS - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC SUR LE SITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE CARREFOUR - 23 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la soirée spectacle dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec en Outaouais aura lieu sur le site de l'école secondaire Le Carrefour, le 23 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les modifications temporaires à la réglementation de la circulation dans le cadre de la soirée spectacle de la Société nationale des québécois de l'Outaouais – Fête nationale du Québec en Outaouais le 23 juin 2011, entre 18 h et 1 h, aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec des vestes rouges pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre de la Société nationale des québécois de l'Outaouais est évaluée à 8 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-124	3 000 \$	Transport - Équipement et ameublement - Temps supplémentaire - Réguliers - Cols bleus
02-71519-121	5 000 \$	Fête nationale - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-754

**MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES CÈDRES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 23 AU 26 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les modifications temporaires à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Outaouais en fête pour la période du 23 au 26 juin 2011, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Raoul-Roy, entre les rues Derwin et Arthur-Croteau;
- Rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et du Canotage;
- Rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- Rue Xavier, entre l'extrémité nord et la rue Arthur-Croteau;
- Rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud);
- Rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin;
- Rue Harvey, entre les rues Metclafe et John;
- Rue John, entre les rues Cathcart et Harvey;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et du Canotage.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- Rue Metcalfe, entre la rue Derwin et l'extrémité nord;
- Rue John, entre la rue Harvey et l'extrémité nord;
- Rue Harvey, entre les rues Front et John;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest);
- Rue Oscar-Guertin;
- Rue Prince-de-Galles;
- Rue Beaulac, entre les rues du Canotage et Lattion;
- Rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques (circulation et sécurité routière) du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2011-755

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - 3 736,74 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - 386 835,34 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 2 227,41 \$ ET NUMÉRO 16 - 8 038,01 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 13 - 526 666,15 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, les listes des réquisitions numéros 15 et 16 ainsi que la liste des embauches numéro 13 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	3 736,74 \$	25 au 29 avril 2011
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	386 835,34 \$	25 au 29 avril 2011
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	2 227,41 \$	18 au 22 avril 2011
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	8 038,01 \$	25 au 29 avril 2011
Liste des embauches numéro 13	Embauche de personnel temporaire	526 666,15 \$	18 au 22 avril 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-756** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 - 254 265,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 AVRIL 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 254 658,16 \$ pour la période du 21 au 27 avril 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-757** **SOUMISSION 2011 SP 070 - RÉSEAU PUBLIC DE TRANSMISSION DES DONNÉES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la Société Telus Communications, 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6 pour la fourniture d'un réseau public de transmission de données, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 407 582,84 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif et se terminera le 31 décembre 2014.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2012 à 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22100-555-79095	11 093,78 \$	Administration - Incendie - Entretien de logiciels
02-21601-514-79096	44 991,24 \$	Technologie - Police - Location - Équipements informatiques
02-13450-334-79097	232,99 \$	Infrastructures - Télécommunication - Informatique
06-30453-003-79098	37 082,43 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie - Terminaux véhiculaires - Incendie



06-30277-007-79099	2 137,65 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement - Station de pompage
02-41320-334-79100	199,01 \$	Postes de suppression
02-45128-334-79101	199,01 \$	- Télécommunication - Informatique
04-13493	4 403,77 \$	Traitement de lixiviat - Site Cook - Télécommunication - Informatique TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-758**

**SOUSSION 2011 SI 134 - ACHAT DE SERVEURS ET EXPANSION D'UNITÉ DE STOCKAGE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique DL, 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8 pour l'achat de serveurs et expansion d'unité de stockage, au montant total de 40 431,98 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-10004-001-79102	28 181,07 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
11-80001-001-79103	10 476,41 \$	Équipements informatiques
04-13493	1 774,50 \$	- Équipements TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-759**

**SOUSSION 2011 SP 120 - LOCATION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron, 888, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal, Québec, H2L 4S8 pour la location de liens téléphoniques, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 136 684,21 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 et se terminera le 31 mai 2014.

Les fonds à cette fin pour l'année 2011, au montant approximatif de 26 577,94 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2012 à 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-760

**SUBVENTION DE 50 \$ - LA FONDATION LANI - KILIMANDJARO 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fondation Lani, à l'attention de monsieur Rémi Lemieux, 7, rue de Salaberry, Gatineau, Québec, J8Y 5P5, à titre de subvention pour le Kilimandjaro 2011 qui aura lieu en août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-761

**SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB GYM-ACTION DE GATINEAU - SOIRÉE DE GALA - 18 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Club Gym-Action de Gatineau, à l'attention de madame Julie Gauvreau, 850, boulevard de la Gappe, suite 178, Gatineau, Québec, J8T 0B4, à titre de subvention pour la soirée de gala qui se tiendra à l'école du Versant de Gatineau le 18 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-762

**SUBVENTION DE 250 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 9 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 9 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-763**

**SUBVENTION DE 300 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - MAGASIN PARTAGE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, à l'attention de madame Nadine Guevremont, partenaire du comité de l'Île de Hull, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour la réalisation du Magasin Partage Scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	300 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-764**

**SUBVENTION DE 500 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA - SUCCURSALE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Ligue navale du Canada, succursale de l'Outaouais, à l'attention de madame Julie Jodouin, présidente, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79203, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour financer les activités du corps de cadets « La Hulloise ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	75 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-765**

**SUBVENTION DE 550 \$ À LA S.P.C.A. DE L'OUTAOUAIS POUR LA 3<sup>e</sup> ÉDITION DE VIN ET FROMAGE LE 30 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de la S.P.C.A. de l'Outaouais, à l'attention de madame Nathalie Joly, 132, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G5, à titre de subvention pour la 3<sup>e</sup> édition du vin et fromage le 30 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-766**

**SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES JOYEUX COPAINS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du club d'âge d'or Les Joyeux Copains, à l'attention de madame Hélène Ricard, présidente, 49, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 5R6, dans le cadre de la semaine de l'âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - DeWright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-767

**SUBVENTION DE 750 \$ - ENTRAIDE-DEUIL DE L'OUTAOUAIS - FÊTE DES VOISINS - 11 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de Entraide-Deuil de l'Outaouais, à l'attention de monsieur André Raymond, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 202, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour la fête des voisins qui se tiendra le 11 juin 2011 dans le secteur de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	250 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79948-972	300 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-768

**SUBVENTION DE 2 300 \$ - FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 300 \$ à l'ordre du Festival l'Outaouais en fête, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour l'édition 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	1 000 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79937-972	300 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79931-692	500 \$		Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79931-972		500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-769**

**PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS LE 18 MAI 2011 - 96,83 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE BELLEVUE - PIERRE PHILION ET SYLVIE GONEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais le 18 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 96,83 \$ à l'ordre du RÉFAP, 81, rue Jean-Proulx, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	54,46 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79944-972	38,12 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	4,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-770**

**PARTICIPATION AU 23<sup>e</sup> COLLOQUE DE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE LES 27 ET 28 MAI 2011 À SAINT-HYACINTHE - 1 035 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à assister au 23<sup>e</sup> Colloque de Carrefour action municipale et famille les 27 et 28 mai 2011 à Saint-Hyacinthe.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 318,99 \$ à l'ordre de Carrefour action municipale et famille, 5525, avenue Auteuil, bureau 103, Brossard, Québec, J4Z 1M3 pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 035 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31086	989,58 \$	Conseil municipal - Congrès et Colloques
04-13493	45,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-771**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 8 JUIN 2011 - 199,37 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau le 8 juin 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 199,37 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	190,62 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
04-13493	8,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-772**

**SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DE L'ODYSSÉE - BBQ ANNUEL - 19 MAI 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école de l'Odysée, à l'attention de monsieur Fernand Paré, directeur, 179, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour l'organisation d'un BBQ le 19 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-773

**SUBVENTION DE 540 \$ - ACTIVITÉ DE LANCEMENT DES AMIS DE LA FORÊT BOUCHER - 12 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 540 \$ à l'ordre de la Fondation Forêt Boucher, C. P. 25, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 12 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	60 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79947-972	30 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	30 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79941-972	30 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	30 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	30 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	30 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-774

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET LUC MONTREUIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 11 MAI 2011 - 100 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Phillion et Luc Montreuil à participer à une activité organisée par La Maison Mathieu-Froment-Savoie le 11 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de La Maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2011.

Adoptée



CE-2011-775

**FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DU TOUR DU SILENCE GATINEAU  
2011 - CIRCUIT DE 13 KM - 18 MAI 2011 DE 18 H 30 À 20 H 30 - DISTRICTS  
ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL-VAL-  
TÉTREAU - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le circuit de 13 km sur le territoire de la ville de Gatineau, dans le cadre de la saison 2011 du Tour du silence Gatineau, nécessite la fermeture de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers et des cols bleus sont entièrement à la charge de la fédération québécoise des sports cyclistes par l'entremise du comité organisateur du Tour du silence Gatineau:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la fermeture des rues de façon ponctuelle par tronçon, le mercredi 18 mai 2011, entre 18 h 30 et 20 h 30, comme défini ci-dessous dans le cadre de la saison 2011 du Tour du silence Gatineau, à savoir :

1. Champlain / Victoria
2. Dollard des Ormeaux / Victoria
3. Kent / Victoria
4. Vaudreuil / Laval
5. Leduc / du Portage
6. Saint-Jacques / du Portage
7. Hanson / Alexandre-Taché
8. Hadley / Alexandre-Taché (2 intersections)
9. Millar / Alexandre-Taché (2 intersections)
10. Graham / Alexandre-Taché
11. Duquesne / Saint-Joseph
12. Lavigne / Saint-Joseph
13. Bienville / Saint-Joseph
14. Booth / Saint-Joseph
15. Jogues / Saint-Jean Bosco
16. Scott / Saint-Jean Bosco
17. Demontigny / Saint-Jean Bosco
18. Davies / Saint-Jean Bosco
19. Bourque / Moussette
20. Caron / Moussette
21. Sainte-Marie / Moussette
22. Fontaine / Moussette
23. Labelle / Montclair
24. Richelieu / Montclair
25. Fortier / Montclair
26. Berri / Montclair
27. Allard / Saint-Rédempteur
28. Marie le Franc / Saint-Rédempteur
29. Saint-Étienne / Saint-Rédempteur
30. Charlevoix / Saint-Rédempteur
31. Garneau / Saint-Rédempteur
32. Duvernay / Saint-Rédempteur
33. Braves-du-coin / Saint-Rédempteur
34. Gagnon / Saint-Rédempteur
35. Frontenac / Saint-Rédempteur
36. Pilon / Saint-Rédempteur
37. Wright / Saint-Rédempteur
38. Wright / Eddy
39. Saint-Jacques / Vaudreuil
40. Hélène Duval / Vaudreuil
41. Kent / Victoria
42. Dollard-des-Ormeaux / Victoria
43. Champlain / Victoria
44. Notre-Dame-de-l'Île / Victoria

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du ministère des Transports du Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir avec des vestes rouges appropriées pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$;
- Au besoin, interdire le stationnement sur les rues mentionnées.

Les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'O.C. Transpo auront cependant accès.

Adoptée

CE-2011-776

**AUTORISER LA FIRME PRONEX EXCAVATION INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE NUIT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MONTCALM ET PAPINEAU, LOT 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat pour la réfection des services municipaux – Réaménagement des rues Montcalm et Papineau, lot 1 a été adjugé le 6 avril 2011 à la firme Pronex Excavation inc. par la résolution numéro CE-2011-524 en date du 6 avril 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat comprend des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts sur les rues Montcalm et Papineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur doit effectuer des travaux de remplacement de vannes, de raccordement et de démantèlement d'une conduite d'eau potable sur la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Wright, en fermant l'alimentation d'eau potable de la rue Wright;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite d'eau potable de la rue Wright est une conduite principale d'alimentation au centre-ville et que la fermeture de celle-ci doit être planifiée de nuit pour réduire les inconvénients à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de l'entrepreneur peuvent être réalisés en deux nuits, soit les 13 et 14 mai ou les 20 et 21 mai 2011, selon les conditions climatiques favorables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Pronex Excavation inc. et ses sous-traitants à effectuer des travaux de nuit les 13 et 14 mai ou les 20 et 21 mai 2011 dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux – Réaménagement des rues Montcalm et Papineau, lot 1.

Adoptée

CE-2011-777

**SUBVENTION DE 100 \$ - 35<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION - ASSEMBLÉE  
ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN DU DISTRICT 06 - CHEVALIERS DE COLOMB  
DU QUATRIÈME DEGRÉ - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb du quatrième degré, à l'attention de Sire Chevalier Daniel Chénier, 712, rue Hurtubise, Gatineau, Québec, J8P 4G7, dans le cadre du 35<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin du district 06.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-778

**SUBVENTION DE 1 250 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS  
QUÉBÉCOIS - MARCHE DE LA MÉMOIRE - 29 MAI 2011 - MEMBRES DU  
CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour la Marche de la mémoire qui aura lieu le 29 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-779

**SUBVENTION DE 1 800 \$ - ACTION VÉLO OUTAOUAIS - TOUR DU SILENCE - 18 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 800 \$ à l'ordre d'Action vélo Outaouais, 320, boulevard Saint-Joseph, C.P. 79207, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour le Tour du silence qui aura lieu le 18 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	300 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-692	100 \$		Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Équipements non Capitalisables
02-79931-972		100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-780

**AUTORISATION D'IMPLANTATION DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2009, la Ville de Gatineau a participé, avec la Ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale, à un projet-pilote de vélos en libre-service;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de ce projet pilote, deux stations furent implantées au centre-ville de Gatineau :

- en face de la Maison du citoyen;
- sur l'avancée du trottoir au coin de la promenade du Portage et de la rue Laval (en face des édifices du fédéral);

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale souhaite implanter trois stations de vélos en libre-service sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une de ces stations est située sur un terrain municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 364-2008 régissant toutes les actions à l'intérieur des emprises de rues sur le territoire de la ville de Gatineau, la Commission de la capitale nationale devra s'assurer que l'installation, le remisage et les réparations majeures aux stations nécessitant des fermetures de voies soient accompagnés de la signalisation conforme aux normes de signalisation routière du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale compte implanter ses stations de vélos en libre-service le 16 ou le 17 mai, en vue d'une ouverture officielle du service, le 18 mai 2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'implantation de la station de vélos en libre-service située sur le terrain municipal, soit sur l'avancée de trottoir au coin de la promenade du Portage et de la rue Laval (en face des édifices du fédéral), pour la durée de la phase 1, soit de 2011 à 2015 inclusivement.

Adoptée

CE-2011-781

**RÉSILIATION DE BAIL INTERVENU ENTRE MONSIEUR CLAUDIO CIARLA ET LA VILLE DE GATINEAU - LOCAL POUR RESTAURANT SITUÉ AU 115, RUE PRINCIPALE - EXPULSER LE LOCATAIRE DES LIEUX ET RECOUVRIR LES SOMMES DUES À LA VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire de l'immeuble situé au 115, rue Principale connu et désigné comme étant une partie du lot 2 974 346 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution numéro CM-2009-1262 en date du 15 décembre 2009 jointe en annexe 2 des présentes, qui autorise la location à monsieur Claudio Ciarla, opérant sous le nom Country Style, d'un local de 112,5 m<sup>2</sup> sis au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 115, rue Principale, connu comme étant la Place-des-Pionniers, pour l'exploitation d'un restaurant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a dû procéder par avis à plusieurs reprises afin de faire respecter le bail, entre autres, les 19 juillet, 24 novembre et 9 décembre 2010 ainsi que les 21 janvier et 22 mars 2011 joints en annexe 5 des présentes, parce que le locataire négligeait de se conformer aux dispositions dudit bail joint en annexe 3 des présentes, n'effectuait pas les entretiens réglementaires et payait les loyers des mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et décembre 2010 ainsi que les loyers de janvier, février et mars 2011 en retard;

**CONSIDÉRANT QUE** le loyer de mai 2011 demeure impayé et que la Ville de Gatineau a reçu un avis d'annulation de la police d'assurance, conséquemment, le locataire ne se conforme plus aux dispositions de l'article 10.1 du bail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau considère que le défaut d'acquitter les loyers à leur échéance devient un défaut répétitif au sens de l'article 14.2 du bail;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle est non-rentable pour la Ville de Gatineau qui doit assumer des pertes de revenus associées aux loyers non-payés ainsi que des coûts administratifs élevés, engendrés par les suivis et la situation précaire récurrente du locataire;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été porté à la connaissance de la Division de la sécurité organisationnelle que le locataire troublait la paix des autres locataires de l'immeuble, de certains visiteurs et des employés municipaux, nuisant ainsi à leur jouissance paisible des lieux :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité:

- constate le défaut répétitif du locataire monsieur Claudio Ciarla, opérant sous le nom Country Style, de respecter ses engagements contractuels aux termes du bail intervenu le 29 octobre 2009 entre lui et la Ville de Gatineau;
- déclare que le bail intervenu entre monsieur Claudio Ciarla, opérant sous le nom Country Style, et la Ville de Gatineau est résilié de plein droit, conformément à la présente résolution;
- mandate le Service des affaires juridiques à prendre toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'expulser le locataire des lieux, de récupérer les sommes dues à la Ville de Gatineau et, le cas échéant, de faire constater la résiliation du bail par le tribunal;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à analyser les différentes possibilités d'utilisation du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 115, rue Principale, et ce, en collaboration avec les services municipaux concernés;
- autorise le trésorier à effectuer les ajustements nécessaires et les écritures requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2011-782

#### **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN CLOUTIER AU POSTE DE PRÉPOSÉ DE SERVICE - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé de service à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-259 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Martin Cloutier au poste de préposé de service à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Martin Cloutier sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Martin Cloutier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-783**

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR LUC TREMBLAY AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉLECTRO-MÉCANIQUE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Luc Tremblay au poste de technicien en électro-mécanique à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics pour la période du 28 mai au 30 septembre 2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de monsieur Luc Tremblay au poste de technicien en électro-mécanique pour la période du 28 mai au 30 septembre 2011.

Le salaire de monsieur Luc Tremblay sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31120-132 – Entretien des édifices – Temporaires – Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-784**

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE CARDINAL AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU À LA DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier de réseau à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-076 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Claude Cardinal au poste d'ouvrier de réseau à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Claude Cardinal sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Claude Cardinal est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-785

**RETRAITE DE MADAME CHRISTIANE BRASSARD ET DE MESSIEURS LOUIS-PHILIPPE BEAUDIN, DANIEL LAVIOLETTE, ROBERT RACINE ET RICHARD POTVIN - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Christiane Brassard et messieurs Louis-Philippe Beaudin, Daniel Laviolette, Robert Racine et Richard Potvin ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>ANNÉES DE SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE</b>
Louis-Philippe Beaudin, commissaire	Développement économique – CLD Gatineau	16 ans et 8 mois	1 <sup>er</sup> juillet 2011
Daniel Laviolette, contremaître	Service de l'environnement	29 ans et 3 mois	1 <sup>er</sup> septembre 2011
Robert Racine, électricien C	Service de l'environnement	23 ans et 7 mois	1 <sup>er</sup> octobre 2011
Richard Potvin, inspecteur	Service de l'évaluation	33 ans et 4 mois	1 <sup>er</sup> octobre 2011
Christiane Brassard, technicienne à la réglementation	Service de l'urbanisme et du développement durable - Directeur adjoint	34 ans et 8 mois	1 <sup>er</sup> février 2012

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Christiane Brassard et messieurs Louis-Philippe Beaudin, Daniel Laviolette, Robert Racine et Richard Potvin, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée



CE-2011-786

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS-OLIVIER ALLEN AU POSTE DE JOURNALIER ECT - DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier ECT à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-068 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Louis-Olivier Allen au poste de journalier ECT à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Louis-Olivier Allen sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Louis-Olivier Allen est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-45112-114 – Déchets, transbordement, transport, enfouissement – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-787

**ENGAGEMENT AVEC PÉRIODE DE PROBATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GODIN AU POSTE DE MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-370 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement avec période de probation et la permanence de monsieur Michel Godin au poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Michel Godin sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Godin est assujetti à une période de probation de 6 mois, conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30920-114 – 100 d'Edmonton – Ateliers municipaux – réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-788

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERNARD GAUVREAU AU POSTE DE MENUISIER - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de menuisier à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-347 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Bernard Gauvreau au poste de menuisier à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Bernard Gauvreau sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Bernard Gauvreau a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30920-114 – 100 d'Edmonton – Ateliers municipaux – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-789

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOE ABOU-HAMAD AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Joe Abou-Hamad au poste de technicien aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable des permis d'affaires et nuisances.

Le salaire de monsieur Joe Abou-Hamad sera celui de la classe 9, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Joe Abou-Hamad est assujetti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-790

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-NOËL BOISJOLI AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préventionniste au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Marie-Noël Boisjoli au poste de préventionniste au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef prévention.

Le salaire de madame Marie-Noël Boisjoli sera celui de la classe 8, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Noël Boisjoli est assujettie à une période d'adaptation de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22310-112 – Schéma couverture de risques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-791

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-11-05 - SURCROÏT TEMPORAIRE DE TRAVAIL - PRÉPOSÉ AUX CROQUIS DE BÂTIMENT - PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME ÉLIZABETH SARAZIN - SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des cols blancs limite la durée d'un surcroît temporaire de travail à un maximum de six mois;

**CONSIDÉRANT QU'**un surcroît temporaire de travail à titre de préposé aux croquis de bâtiment à la Division résidentielle du Service d'évaluation, d'une durée de six mois, devait prendre fin le 15 mars 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des cols blancs est d'accord pour prolonger ledit surcroît;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Élisabeth Sarazin occupe de façon temporaire ce poste de préposé aux croquis de bâtiment et qu'il est nécessaire de prolonger son engagement jusqu'au 31 mars 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$ et que la prolongation temporaire de madame Élisabeth Sarazin occasionnera des dépenses au-delà de cette limite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-11-05 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente et accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Élisabeth Sarazin au poste de préposé aux croquis de bâtiment à la Division résidentielle du Service d'évaluation jusqu'au 31 mars 2012.

Le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service d'évaluation et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-11-05.

Le salaire de madame Élisabeth Sarazin sera celui de la classe 4, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-132 - Évaluation – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-792**

**DÉMISSION DE MONSIEUR IAN FLEET - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Ian Fleet a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION</b>
Ian Fleet, inspecteur en entretien et salubrité et permis d'affaires	Centre de services d'Aylmer	10 juin 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Ian Fleet pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2011.

Adoptée

**CE-2011-793**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MAURICE NEVEU AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, ÉQUIPE ÉLECTRICITÉ, INSTRUMENTATION ET CONTRÔLES - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître, Équipe électricité, instrumentation et contrôles à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Maurice Neveu au poste de contremaître, Équipe électricité, instrumentation et contrôles à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Maurice Neveu sera celui de la classe 2, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Maurice Neveu sera assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Maurice Neveu sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41110-115 – Administration, Service de l'environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-794

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME JOANY BOUCHARD-WELLMAN AU POSTE DE CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Tyler Miller a obtenu un poste permanent;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de finalisation d'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives ne sont pas terminés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Joany Bouchard-Wellman au poste de conseiller en relations de travail pour la période du 2 mai au 9 septembre 2011.

Le salaire de madame Joany Bouchard-Wellman sera celui de la classe 1, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2011.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif